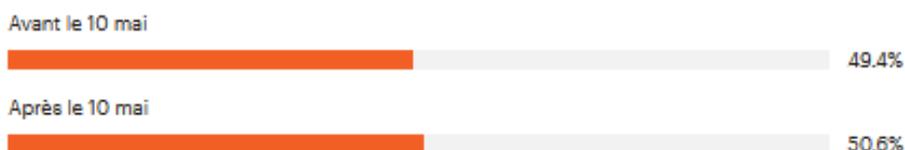
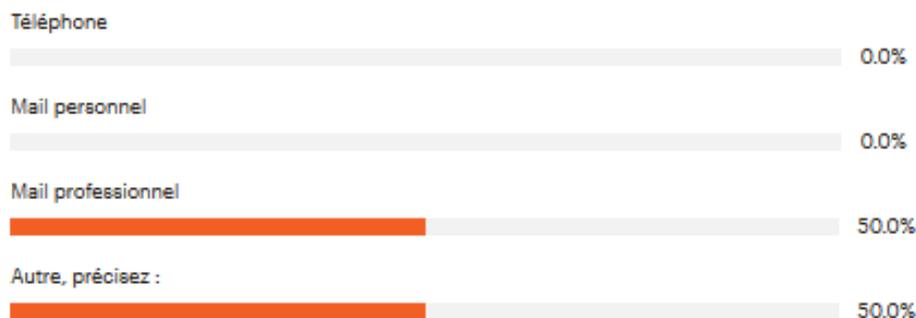


# Travail sur site en présentiel

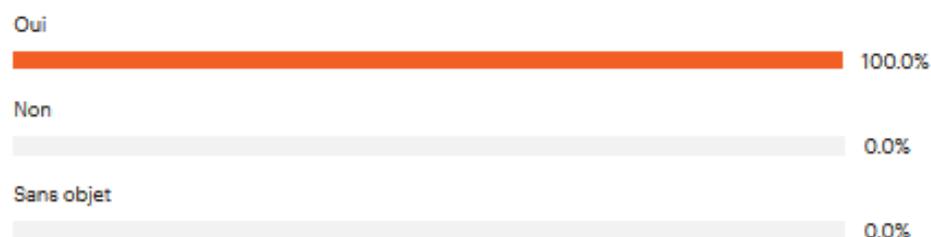
“Période de travail sur site ?”



“Comment avez-vous été prévenu que vous deviez venir travailler sur site ?”



“Avez-vous reçu le justificatif de déplacement professionnel (obligatoire avant le 11 mai)?”

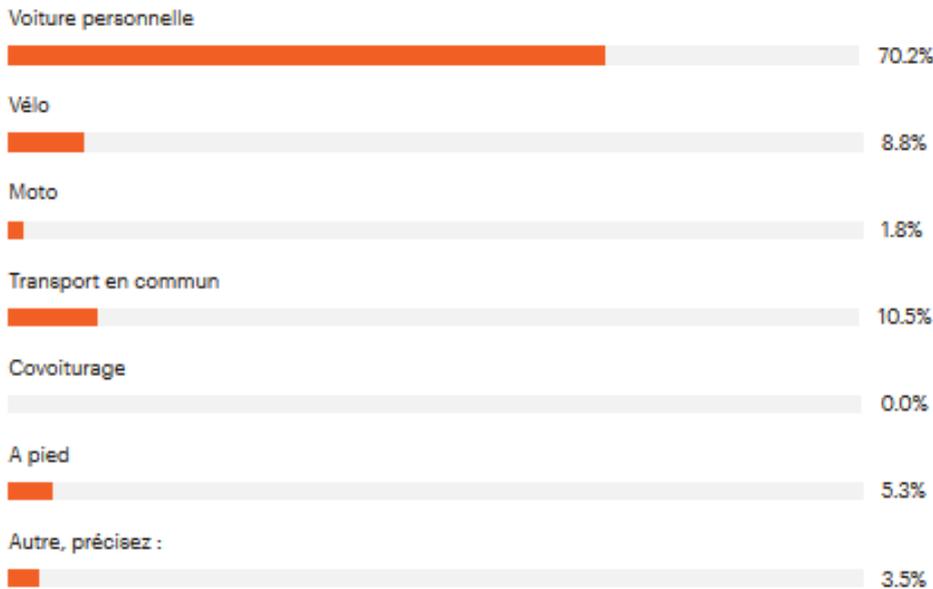


Le mail professionnel est le moyen le plus utilisé pour contacter les salariés et leur demander de venir travailler sur site.

A noter que l'utilisation de Skype a permis à environ 17% de salarié de revenir sur site après une réunion.

Près de 20% des salariés sont revenus travailler sur site sans être en possession du justificatif de déplacement professionnel obligatoire pendant le confinement. La procédure pour obtenir ce justificatif était-elle suffisamment connue ? Nous espérons que personne n'a été verbalisé pour non présentation aux forces de l'ordre de ce justificatif.

## “Quel moyen de déplacement avez-vous emprunté pour venir au travail ?”



Avez-vous reçu votre kit à l'arrivée sur le site (2 masques /jour + flacon de solution hydroalcoolique + guide) ?



“Votre manager a-t-il pris le temps nécessaire pour vous expliquer les modalités mises en place pour assurer la protection individuelle et collective des salariés ?”



La voiture personnelle a été le moyen le plus efficace pour reprendre l'activité sur le site.

Nous notons que près de 10% ont utilisé le vélo.

De nombreux salariés se plaignent que ce moyen de transport soit insuffisamment favorisé. La Direction n'a pas pris les mesures adéquates pour aider ces salariés.

Une proportion non négligeable de salariés en région parisienne (11,3%) sont venus en transport en commun durant cette période.

La mise en place des mesures barrières a bien été respectée. Cette enquête nous montre aucune difficulté pour l'obtention du kit sanitaire.

Plus 95% des salariés affirment avoir bien été pris en charge par leur manager. Les informations et consignes ont été suffisantes pour assurer la protection des salariés.

“Vous sentez-vous volontaire pour venir travailler sur site ?”



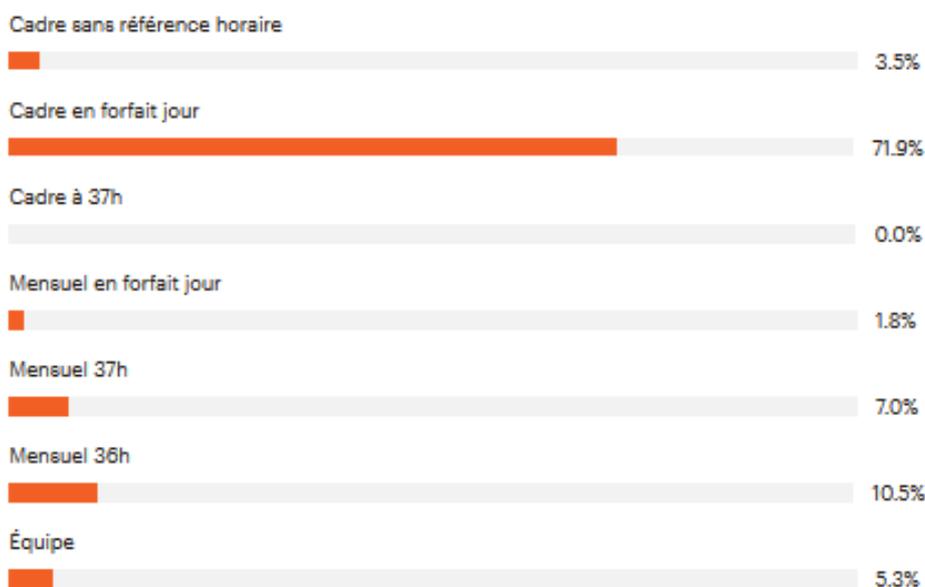
Les salariés affirment venir sur le site sans une obligation de la part de leur manager.

“Vous sentez-vous en sécurité (par rapport à la transmission du virus COVID-19) sur votre poste de travail ?”



Les mesures prises pour éviter toute transmission du virus ont permis de rassurer pratiquement tous les salariés concernés par la reprise sur site.

“Vous êtes :”



“Vous êtes :”



## “Sur quel site travaillez-vous habituellement ?”

